



Sécurité des personnes et des biens

Occulter les ventilations basses et calfeutrer les entrées des canalisations

Mises à part les portes et les fenêtres, d'autres voies d'eau sont possibles au travers :

- des ouvertures permanentes de petites dimensions telles que les entrées d'air en bas des murs
- des passages de canalisations et de câbles à travers murs, planchers et dallages

Cette mesure a pour objet de limiter la pénétration d'eau ce qui permet de réduire les dommages.

Pour quels objectifs ? Pour quels corps de métiers ?



Mise en sécurité des occupants



Réduction du délai de retour à la normale



Réduction des dommages



maçonnerie



électricité



façade



menuiserie

En quoi consistent les travaux ?

Pour limiter la pénétration de l'eau dans le bâti au niveau des petites ouvertures, adopter la mesure suivante :

- Mise en place de capots amovibles, de caches vissés ou montés sur un système de rail ou de glissière devant les petites ouvertures (entrées d'air, soupiraux, etc) : attention, il est impératif de retirer les capots devant les entrées d'air après le reflux des eaux, pour que le logement puisse être correctement ventilé.

Pour limiter la pénétration de l'eau dans le bâti au niveau des passages des réseaux extérieurs (tuyauteries et câbles) dans les murs ou les planchers, adopter les mesures suivantes :

- La réfection des joints défectueux des maçonneries en pierres ou briques apparentes ;
- Le traitement des fissures ;
- Le colmatage autour des pénétrations, colmatage des vides entre les gaines et les tuyaux.

Caractéristiques de l'occultation des ventilations basses :



Situation initiale : l'eau pénètre par les entrées d'air.



Couvercle d'entrée d'air limitant la pénétration de l'eau.

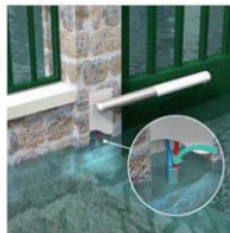
Caractéristiques du calfeutrage des entrées réseaux :



Situation initiale : passages possibles de l'eau à travers le mur.



Situation après travaux : colmatage des voies d'eau.



Passage possible de l'eau par les entrées de gaine.